



Comment procéder au calcul et au paiement du 14ème mois Special Allowance dans Payroll Mauritius

FAQFR167

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur

V1.0

Objectif

Le Cabinet, qui s'est réuni le Vendredi 13 Décembre 2024, a donné le feu vert aux paiements d'une prime spéciale « Special Allowance » (dite de 14ème mois) aux employés des secteurs public et privé recevant un salaire mensuel de base allant jusqu'à Rs 50 000, y compris (sous conditions) les Salariés ayant quitté en cours d'année. A noter qu'il n'y a pas de contributions sociales à payer sur cet Allowance mais il est soumis à la taxe PAYE. Regardez aussi les **Remarques générales importantes en fin de ce document**.

Celui-ci est à payer en une, deux ou jusqu'à quatre versements à part égales, obligatoirement à partir de Décembre 2024 comme précisé dans le document officiel :

<https://mauritiusassembly.govmu.org/mauritiusassembly/wp-content/uploads/2024/12/The-Special-Allowance-Bill-No.-XX-of-2024.pdf>

Comment faire ?

Vous trouverez désormais automatiquement dans les sections communes de paie gérées par le système (en gris), 2 nouvelles rubriques : 1840 – Special Allowance EOY 2024 (14th Month) :

De	à	Code	Rubrique	Groupes	Employeur		Salarié	
					multiplicateur	Valeur	multiplicateur	Valeur
01/07/2022	30/06/2023	5000	PAYE ((s.f5000.taxrate)%)			s.f5000.taxam...	if(e.is_paye_p...	
	31/08/2023	4150	NSF Arrears		max(0,if(s.prev...	1	max(0,if(s.prev...	1
01/09/2020		4020	CSG Bonus		min(p.basic,s.f...	if(e.is_npf_pai...	min(p.basic,s.f...	if(e.is_npf_pai...
		1800	End Of Year Bonus				if(p.basic>100...	if(g.period_typ...
01/07/2023		5000	PAYE (Max: {s.f5000.taxrate}%)			s.f5000.taxam...	if(e.is_paye_p...	
		4030	CSG Basic Adjustment		max(0,((if(s.s1...	if(or(s.s1080>...	max(0,((if(s.s1...	if(or(s.s1080>...
	31/12/2024	1840	Special Allowance EOY 2024 (14th Month)				if(and(e.last_m...	min(1,e.years_...
01/01/2025	31/01/2025	1840	Special Allowance EOY 2024 (14th Month)			p.previous.s1840	1	

Il est en effet obligatoire de commencer à verser tout ou partie de ce Special Allowance à partir du mois de Décembre 2024, normalement par moitié sur Décembre et l'autre moitié en Janvier 2025, raison pour laquelle, 2 rubriques une pour Décembre 2024 et l'autre pour Janvier 2025 ont été ajoutées.

Ainsi par défaut, le Special Allowance sera payée en deux fois, sur les salaires de Décembre 2024 et Janvier 2025.

Vous pouvez aussi décider de verser l'intégralité de ce Special Allowance en une seule fois sur le bulletin de paie du mois de Décembre 2024 ou sur une période de paie spécifique que vous pouvez créer dans le logiciel si vous ne souhaitez pas le faire sur le salaire de Décembre (mais obligatoirement en Décembre 2024), ou encore si vous disposez d'un accord avec les Salariés en ce sens, en 4 fois de Décembre 2024 à Mars 2025.

Examinons ces 3 cas (choisissez le votre et ignorez les autres).



A) Paiement du Special Allowance en une seule fois

Ce paiement doit alors avoir lieu obligatoirement en Décembre 2024 avant le 31.

Sur les deux rubriques 1840 ajoutées précédemment, il convient dès lors de ne conserver que la rubrique de paie concernant le mois de Décembre 2024 et indiquer que celle-ci concerne, non plus que 50% de l'Allowance mais 100%.

Pour cela, vous allez commencer par **effacer** dans les Rubriques Communes (cliquez sur le bouton [Rubriques Com.] (1)) la rubrique 1840 – Special Allowance EOY 2024 (14th Month) avec la **date de fin au 31/01/2025** en cliquant devant celle-ci sur l'icône

Il reste alors uniquement la rubrique 1840 – Special Allowance EOY 2024 (14th Month) avec la **date de fin au 31/12/2024**, qu'il convient de modifier en cliquant sur l'icône située devant celle-ci (2)

The screenshot shows the 'Rubrique Paie' configuration window for '1840 : End Of Year Bonus 14th Month'. The window is open over a list of 'Rubriques communes'. Red arrows point to: 1) The 'Rubriques Com.' button in the top navigation bar; 2) The minus icon next to the selected '1840 : End Of Year Bonus 14th Month' entry in the list; 3) The formula field 'Valeur Fixe/Formule' containing 'min(1,e.years_worked_month)/2'; 4) The 'Valider Rubrique' button in the top right of the configuration window.

retirez alors dans la formule (3) la division par deux : /2 de façon à indiquer que 100% du Special Allowance sera payé sur cette période. [Valider Rubrique] (4). Lorsque vous calculerez le bulletin du mois de Décembre l'Allowance sera intégralement payé.



Comment procéder au calcul et au paiement du 14ème mois Special Allowance dans Payroll Mauritius

FAQFR167

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur

V1.0

- **A1] Pour une prise en compte sur le bulletin de Paie du mois de Décembre 2024 (où le salaire de Décembre est calculé)**

Vous n'avez rien d'autre à faire

- **A2] Si vous souhaitez que l'Allowance soit sur une période de Paie spécifique avec un bulletin de paie à part**

Si vous souhaitez payer cet Allowance en Décembre 2024 mais sans attendre le bulletin de paie du mois de Décembre, vous pouvez créer une période de paie spécifique dans le système.

Pour cela, cliquez sur le bouton **[Société]** (1), puis dans l'ongle **'Paie'** (2) cochez **Période Personnalisée** (3) et entrez son titre « **Special Allowance** » et sa date de début **01/12/2024** (4) puis cliquez sur **[Valider]** (5) :

The screenshot shows the 'Société' configuration page in the Payroll Mauritius system. The interface includes a top navigation bar with tabs for 'Salariés', 'Période', 'Calcul Bulletins', 'Déclaration', 'Rapports', and 'Employeur'. The 'Employeur' tab is active, showing a dropdown menu with 'Société' selected (indicated by arrow 1). Below this, the 'Paie' tab is selected (indicated by arrow 2). The 'Période personnalisée' checkbox is checked (indicated by arrow 3). The 'Titre' field contains 'Special Allowance' (indicated by arrow 4). The 'Date début' field contains '01/12/24'. The 'Valider' button is located at the top right (indicated by arrow 5).

Ceci a pour effet de vous ajouter cette période personnalisée dans les périodes possible pour le mois de Décembre 2024 : Sélectionnez celle-ci dans la section « Période » :

The screenshot shows the 'Période' dropdown menu. The options are: 'Déc, 2024', 'Special allowance', 'Bonus Fin Année', 'Salaire Mensuel', 'Special allowance', 'Période personnalisée', 'Période personnalisée'. A red arrow points to the 'Special allowance' option.



Comment procéder au calcul et au paiement du 14ème mois Special Allowance dans Payroll Mauritius

FAQFR167

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur

V1.0

Allez maintenant dans les rubriques communes en cliquant sur le bouton [Rubriques com] (1), puis éditez le 1840 (Date fin : 31/12/2024) en cliquant sur l'icône située devant (2)

The screenshot shows the 'Rubrique Paie' configuration window for 'Special Allowance EOY 2024 (14th Month)'. The window is divided into several sections: 'Détails calcul', 'Groupes Rub.', 'Formules', and 'Description'. The 'Description' section shows the rubric name, date range (01/07/2024 to 31/12/2024), and various settings. The 'Types de période' section has three checkboxes: 'EOY Bonus', 'Monthly Salary', and 'Special Allowance'. The 'Special Allowance' checkbox is checked. The 'Valider Rubrique' button is located in the top right corner of the window.

Vérifiez que dans le champ « Valeurs fixe », le /2 a bien été retiré (comme vu précédemment)

Puis dans la section 'Type de période', décochez « Monthly Salary » (3) et **cochez** « Special Allowance » (4) puis cliquez sur le bouton [Valider Rubrique] (5).

Vous pouvez désormais aller dans le calcul bulletin et calculer l'Allowance qui générera après avoir cliqué sur [Valider] un bulletin de paie spécifique et des paiements différenciés (bouton [Paiements]).

The screenshot shows the 'Calcul Bulletin' window for 'DOE Jane [00002]'. The window displays the calculation for the period '01/Déc/2024 - 22/Déc/2024'. The 'Calcul Bulletin' section shows a table with columns for 'Code', 'Rubriques', 'Revenu', and 'Déduction'. The row for rubric 1840 shows a revenue of 45,000.00. The 'Totals' row shows a total revenue of 45,000.00.



B) Paiement du Special Allowance en quatre fois

Il convient cette fois-ci d'ajouter, aux deux rubriques de paie 1840 existantes pour Décembre 2024 et Janvier 2025, deux autres rubriques 1840 pour les mois de Février et Mars 2025, et de préciser que l'Allowance sera versé par $\frac{1}{4}$ sur chacune de ces périodes.

2 étapes doivent être effectuées.

1ère étape

Pour chacune des 2 rubriques 1840 de Décembre 2024 et Janvier 2025, modifiez celles-ci (voir chapitre précédent A) Paiement du Special Allowance en une seule fois) et remplacez dans la formule $\frac{1}{2}$ par $\frac{1}{4}$

2ème étape

a) Ajoutez une rubrique commune (bouton [Ajouter Rubrique]) 1840 et indiquez comme **Date fin** : **28/02/2025** et cochez uniquement dans la section « Appliquer sur les mois sélectionnés » **[X] Février**
Puis dans la section des « Montants Salarié », indiquez :

- Multiplicateur : `if(and(e.last_month_refund=0,p.basic<=50000),p.basic,0)`
- Valeur Fixe : `min(1,e.years_worked_month)/4`

(faites un copier/coller d'ici pour vous simplifier et éviter les erreurs de saisie)

b) Renouvelez l'étape précédente, mais cette fois-ci en indiquant comme **Date fin** : **31/03/2025** et en cochant uniquement pour les mois sélectionnés **[X] Mars**.

Ainsi désormais, lorsque vous calculerez les bulletins de Paie de Décembre, Janvier, Février et Mars 2024, l'Allowance sera versée automatiquement par quart.

Rubrique Paie

1840 : End Of Year Bonus 14th Month

✓ Valider Rubrique

Détails calcul | Groupes Rub. | Formules | Description

Utilisez un titre d'affichage différent/personnalisée

Rubrique: Special Allowance EOY 2024 (14th Month)

Date début: [calendar icon] Date fin: 31/03/2025 [calendar icon]

Charges Sociales: Contribue Calculation: Calcule prorata

PAYS: Imposable Arrondi: Roupie la plus proche

Prépayé: Avantages prépayés Devise: MUR

Montants Salarié

Multiplicateur Fixe/Formule: `if(and(e.last_month_refund=0,p.basic<=50000),p.basic,0)`

Valeur Fixe/Formule: `min(1,e.years_worked_month)/4`

Appliqué sur les mois sélectionnés

Janvier Avril Juillet Octobre

Février Mai Août Novembre

Mars Juin Septembre Décembre



Comment procéder au calcul et au paiement du 14ème mois Special Allowance dans Payroll Mauritius

FAQFR167

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur

V1.0

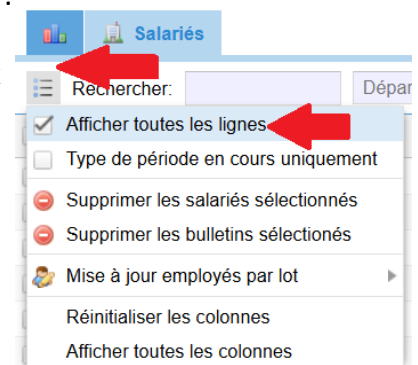
REMARQUE GENERALES IMPORTANTES

- Si vous décidez de payer en plusieurs fois (2 ou 4 fois), vérifiez qu'une augmentation du salaire de base au cours de ces mois, ne fasse pas dépasser le seuil d'attribution qui est de Rs 50,000, ce qui aura pour effet de ne plus le payer automatiquement. Il conviendrait dès lors d'ajouter cet Allowance manuellement.
- L'allowance est aussi, sous conditions, à payer pour les éventuels **Salariés ayant quitté la société** en cours d'année. **Il vous appartient alors d'en vérifier l'éligibilité.**

Pour eux, vous devrez refaire la manipulation ci-dessous pour chacun des mois (si vous avez décidé de payer en plusieurs mois).

Afin de pouvoir faire un bulletin de paie sur un mois donné pour ceux-ci :

- 1) Dans l'onglet 'Salariés', affichez tous les Salariés afin de voir ceux partis et accéder à leur profil :



- 2) Entrez dans son profil (double clic sur sa ligne), sélectionnez l'onglet '**Emploi**', puis cochez la case **Remboursement dernier mois** puis sélectionnez la période **Dec 2024 (qui sera à changer de mois en mois, si vous payez sur plusieurs mois)** puis cliquer sur [**Valider**] pour enregistrer vos modifications



- 3) Dès lors, le Salarié devient visible pour le mois indiqué pour le calcul d'un bulletin le concernant